



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Association Points Passerelle Nord Est

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Association Points Passerelle Nord Est  
7, rue des Capucins - 51100 Reims  
*Ce rapport contient 17 pages*  
Référence : CC-212-01



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Points Passerelle Nord Est**

Siège social : 7, rue des Capucins - 51100 Reims

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association Points Passerelle,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Points Passerelle Nord Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « 2.2 – Evénements principaux de l'exercice » et « 3 – Principes et méthodes comptables - Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, les notes « 2.2 – Evénements principaux de l'exercice » et « 3 – Principes et méthodes comptables - Changement de méthode comptable » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (et du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 2 avril 2021

KPMG S.A.



Signature  
numérique de  
Christophe Coquelin  
Date : 2021.04.02  
15:13:28 +02'00'

Christophe Coquelin  
Associé

## COMPTES ANNUELS

**ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST**

**7 Rue des Capucins 51100 REIMS**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2020**

**Montants en EUR**

**ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST**

## Sommaire

<u>Bilan - Actif.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan - Passif.....</u>	<u>4</u>
<u>Compte de résultat.....</u>	<u>5</u>
<u>Compte de résultat (suite).....</u>	<u>6</u>
<u>1 Objet social.....</u>	<u>9</u>
<u>2 Faits majeurs de l'exercice.....</u>	<u>9</u>
<u>2.1 Impact de l'épidémie de COVID-19 sur les comptes de l'exercice .....</u>	<u>9</u>
<u>2.2 Evénements principaux de l'exercice.....</u>	<u>9</u>
<u>2.3 Evénements postérieurs à l'exercice.....</u>	<u>9</u>
<u>3 Principes, règles et méthodes comptables.....</u>	<u>9</u>
<u>4 Informations relatives au bilan.....</u>	<u>11</u>
<u>4.1 Bilan actif.....</u>	<u>11</u>
<u>4.2 Bilan passif.....</u>	<u>11</u>
<u>5 Informations relatives au compte de résultat.....</u>	<u>12</u>
<u>6 Engagements.....</u>	<u>12</u>
<u>7 Contributions volontaires en nature.....</u>	<u>12</u>

ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST  
Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

**Bilan actif**

BILAN ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 820</b>	<b>19 824</b>	<b>4 996</b>	<b>6 209</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 820	19 824	4 996	6 209
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>690</b>		<b>690</b>	<b>690</b>
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	690		690	690
<b>Total I</b>	<b>25 510</b>	<b>19 824</b>	<b>5 686</b>	<b>6 899</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>592 568</b>		<b>592 568</b>	<b>567 821</b>
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	150		150	150
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	592 418		592 418	567 671
Charges constatées d'avance				
<b>T<sub>i</sub> Total II</b>	<b>592 568</b>		<b>592 568</b>	<b>567 821</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>618 078</b>	<b>19 824</b>	<b>598 254</b>	<b>574 721</b>

ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST  
Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

**Bilan passif**

BILAN PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>279 998</b>	<b>279 998</b>
Fonds statutaires	279 998	279 998
Fonds propres complémentaires		
<b>Autres fonds associatifs (partie 1/2)</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	81 030	78 755
Excédent ou déficit de l'exercice	6 550	2 275
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>367 578</b>	<b>361 028</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>367 578</b>	<b>361 028</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		

**ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST**  
Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	230 676	213 692
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>230 676</b>	<b>213 692</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>598 254</b>	<b>574 721</b>

ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST  
Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

**Compte de résultat**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>684 338</b>	<b>636 171</b>
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	50 000	
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	634 338	636 171
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>		
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>		
<b>Autres produits</b>	<b>100</b>	<b>480</b>
Cotisations	100	480
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>684 438</b>	<b>636 651</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		42
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	675 066	630 620
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	810	751
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 012	1 963

ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST  
Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges		
<b>Total II</b>	<b>677 888</b>	<b>633 376</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>6 550</b>	<b>3 275</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>6 550</b>	<b>3 275</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		1 000
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>- 1 000</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>684 438</b>	<b>636 651</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>677 888</b>	<b>634 376</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 550</b>	<b>2 275</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		

ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST  
Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	27 216	
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## 1 Objet social

---

L'objet social de l'Association Points Passerelle Nord Est tel que prévu dans les statuts consiste à écouter, aider, orienter, accompagner les personnes gravement fragilisées et, dans certains cas, proposer une médiation, spécialement à celles qui rencontrent des difficultés administratives et financières, en vue de leur rendre leur autonomie et dignité.

## 2 Faits majeurs de l'exercice

---

### 2.1 Impact de l'épidémie de COVID-19 sur les comptes de l'exercice

---

L'exercice 2020 a été impacté par la crise sanitaire de la Covid-19. L'Association Points Passerelle Nord Est a fait l'objet d'une fermeture administrative sur la période du 16 mars au 11 mai.

En raison de cette situation, l'Association Points Passerelle Nord Est a connu un redémarrage d'activité progressif à partir de mai. De fait, on constate sur l'exercice une forte baisse des recommandations et des dépôts des dossiers de surendettement, les ménages ayant bénéficié de diverses aides gouvernementales.

### 2.2 Evénements principaux de l'exercice

---

L'exercice a été caractérisé par un changement de référentiel comptable se traduisant comme suit :

- La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

- La 1ère application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthodes comptables conformément aux dispositions applicables, les changements ont été effectués selon la méthode dite « rétrospective ».

- Les principales modifications engendrées par l'application de ce nouveau référentiel comptable sont les suivantes :

- Traitement des subventions d'investissement : l'association n'est pas concernée par cette modification, en l'absence de subventions d'investissement ;

- Présentation en bas de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

En 2020, l'Association Points Passerelle Nord Est a enregistré 1 010 nouveaux bénéficiaires contre 1 229 en 2019, dont 118 non clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est (ils représentent 12 % des bénéficiaires totaux). Les dossiers de surendettement sont à la baisse, soit 200 en 2020 contre 304 en 2019, une baisse de 34 % conforme à la baisse régionale annoncée par la Banque de France.

Sur les cinq points d'accueil de l'Association Points Passerelle Nord Est, ceux de Reims et de Saint-Quentin sont les plus gros contributeurs à l'activité totale (les autres agences se situent à Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières et Laon).

Le département de l'Aisne représente 43 % de l'activité totale, le département de la Marne 34 % et le département des Ardennes 23 %.

L'activité des sessions d'éducation budgétaire mises en place depuis 2014 a connu une baisse de 75 % : 24 sessions ont eu lieu en 2020 (contre 98 en 2019) pour 223 participants (contre 1 097 en 2019).

Ces sessions sont effectuées auprès de partenaires tels que les Ecoles de la Deuxième Chance et les Missions Locales et ont été arrêtées avec le premier confinement.

L'Association Points Passerelle Nord Est a établi 1 131 entretiens dédiés à l'aide administrative (lieu d'accueil, d'écoute et de diagnostic), en forte baisse par rapport à 2019 (2 039) en raison de l'épidémie de Covid-19.

### 2.3 Evénements postérieurs à l'exercice

---

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2020 n'a été constaté.

## 3 Principes, règles et méthodes comptables

---

### Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

## Méthode générale

L'Association Points Passerelle Nord Est a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2018-06 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, aucun changement n'a été appliqué rétrospectivement, l'association ne disposant pas de subvention d'investissement.

## Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont dépréciées par voie d'amortissement sur leur durée de vie.

Composant	Durée d'amortissement
Agencements	5 à 15 ans

## Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'un risque de non recouvrement apparaît.

## Ressources

Comme stipulé dans l'article 9 des statuts, les ressources de l'Association Points Passerelle Nord Est comprennent :

- les subventions,
- les cotisations,
- les prestations de service et moyens logistiques mis à disposition,
- les intérêts et revenus de biens,
- les emprunts,
- les dons manuels et recettes diverses,
- toutes autres ressources non interdites par la loi.

## Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'association n'a pas de collaborateurs. L'effectif est mis à disposition et refacturé à son coût réel par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est. Il représente 13 Employés à Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2020.
- Autres moyens : l'association Points Passerelle Nord Est dispose de locaux mis à disposition par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

## Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont comptabilisés dans la rubrique « Autres achats et charges externes » du compte de résultat, l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

## 4 Informations relatives au bilan

---

#### 4.1 Bilan actif

##### Actif Immobilisé

	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture
Installations générales, agencements, aménagements divers :	24 020,78			24 819,78
- Aménagements	15 315,45			15 315,45
- Contrôle accès	1 988,95			1 988,95
- Logo	2 403,96			2 403,96
- Remplacement climatisation	4 312,42			4 312,42
- Purificateur d'air		799		799
Autres immobilisations financières	690			690
- Cautions	690			690
<b>TOTAL</b>	<b>24 710,78</b>			<b>24 819,78</b>

Les aménagements et le dépôt de caution concernent les locaux de l'agence de Charleville Mézières.

Les amortissements comptabilisés au titre de 2020 sont détaillés ci-dessous :

	Valeur à amortir	Amortissements antérieurs	Dotations	Valeur résiduelle
Installations générales, agencements, aménagements divers	24 819,78	17 811,51	2 012,06	4 996,21

##### Actif circulant

###### Produits à recevoir

Au bilan ne figure aucun produit à recevoir.

###### Disponibilités

Les disponibilités concernent la trésorerie courante. Le montant des disponibilités à fin décembre 2020 s'élève à 592 417,87 €.

#### 4.2 Bilan passif

##### Fonds associatifs

Les fonds associatifs de 279 998,42 € de l'Association Points Passerelle Nord Est a été constitué par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au moment de sa création en décembre 2003. Il s'agit de fonds avec droit de reprise. Aucune variation n'a été réalisée au cours de l'exercice.

##### Report à nouveau

Le report à nouveau créditeur s'élève à 81 029,86 €, suite à l'affectation du bénéfice 2019 de 2 275,07 € en report à nouveau.

##### Etat des dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

Détail des dettes fournisseurs et comptes rattachés : 230 676 €

- Dont dettes fournisseurs :

CRCAM Nord Est	84 237
<b>TOTAL</b>	<b>84 237</b>

- Dont factures non parvenues :

Factures non parvenues	
Provision intéressement	57 348
Provision congés payés	84 402
Honoraires divers	4 136
Autres	553
<b>TOTAL</b>	<b>146 439</b>

## 5 Informations relatives au compte de résultat

---

### Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation d'un montant de 684 438 € sont constitués de :

- subventions d'exploitation * :	684 338,00 €
- cotisations des membres :	100,00 €

\*Détails des subventions :

Caisses locales du Crédit Agricole du Nord Est :	432 338,00 €
Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est :	202 000,00 €
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est :	50 000,00 €

Annuellement, la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est verse à l'Association Points Passerelle Nord Est une subvention de fonctionnement égale à 30% des charges de fonctionnement de cette dernière établies selon le budget de l'année.

### Ventilation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation d'un montant total de 677 888 € sont constituées :

- frais de fonctionnement	675 876,00 €
- dotations aux amortissements	2 012,00 €

## 6 Engagements

---

### Engagements hors bilan donnés

Néant

### Engagements hors bilan reçus

Néant

## 7 Contributions volontaires en nature

---

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

L'Association Points Passerelle Nord Est a comptabilisé les contributions volontaires en nature suivantes :

- Bénévolat correspondant au temps passé au service de l'association dans le cadre de l'accompagnement de retour à meilleure fortune des bénéficiaires. Ces bénévoles sont intervenus pour l'Association Points Passerelle Nord Est, au cours de l'année 2020, à hauteur de 1 800 heures valorisées au taux horaire brut de 15,12 €. Le bénévolat est ainsi valorisé à hauteur de 27 216 €.